

  	  La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION	VERSION N° 2 Date de création 04/04/2022 MAJ 5/03/2024
PROCEDURE ACCOMPAGNEMENT PSH IFSI/IFAS		Page 1/2

REDACTION	VERIFICATION	APPROBATION
Céline COULONNIER et Karine FRANÇOIS	Karine FRANÇOIS	Karine FRANÇOIS

Objet de la fiche :

Création d'une procédure détaillée concernant l'accompagnement des PSH (Personnes en Situation de Handicap).

PROCEDURE ACCOMPAGNEMENT PSH IFSI/IFAS

Page 2/2

Quand ?	Qui ?	Fait quoi ?	Avec quoi ?	Comment ?
A la sélection	L'élève ou l'étudiant en situation de handicap	Bénéficie d'informations avant la sélection	Liste des partenaires disponible sur le site internet Parcoursup	Informations données sur les différents organismes susceptibles de lui indiquer si son handicap est compatible avec la formation envisagée Dispositif pour accompagner les personnes en situation de handicap : Nom et coordonnées de la référente handicap de l'institut
A l'inscription en IFSI et IFAS	L'élève ou l'étudiant sélectionné en situation de handicap	Remplit son dossier d'admission	Certificat d'aptitude à suivre la formation inclus dans le dossier d'admission	L'élève ou l'étudiant sélectionné prend un RDV auprès d'un médecin agréé qui réalise une consultation et rédige le certificat d'aptitude à suivre la formation AS ou IDE
		Prend connaissance des formalités	Procédure d'aménagement d'épreuve dans le dossier d'admission	Peut commencer les démarches auprès de la MDPH pour demander des aménagements spécifiques
A l'entrée en formation	L'élève ou l'étudiant sélectionné en situation de handicap	Bénéficie d'un entretien de positionnement avec la directrice Mme Karine François et la référente handicap Mme Isabelle Corneille	Document projet d'accompagnement de l'élève ou l'étudiant en situation de handicap	Entretien individuel lors duquel l'élève ou l'étudiant peut être orienté vers les partenaires spécialisés pour obtenir des conseils, des mesures de compensations telles que des aménagements d'épreuve (MDPH) ou le cas échéant apporte les documents d'aménagement déjà en sa possession
Pendant la formation	L'équipe pédagogique sous l'égide de la référente handicap	Met en place les mesures d'aménagement	Documents de la MDPH et Tableau récapitulatif créé par la référente Handicap	Aménagement des épreuves (exemple : 1/3 temps) et suivi régulier de l'adéquation de ces mesures